**CONTRAT DE VILLE DE KERMOYSAN**

**FICHE « Bilan d’action menée en 2024 »**

**A remplir par les porteurs de projets soutenus en 2024 en complément du Cerfa n°15059\*02**

Cette fiche bilan est **à compléter par l’ensemble des porteurs de projets** soutenus dans le cadre l’appel à projets 2024 du Contrat de ville de Kermoysan.

Si le porteur a obtenu, en 2024, des crédits politique de la ville pour plusieurs projets, une fiche bilan doit être complétée et fournie à Quimper Bretagne Occidentale **pour chacun des projets soutenus**.

Cette fiche bilan peut être complétée afin de fournir un **bilan intermédiaire** de l’action si celle-ci n’est pas terminée ou un **bilan final** de l’action si celle-ci a déjà été menée à son terme.

Cette fiche complétée doit être retournée à Quimper Bretagne Occidentale **pour toute nouvelle demande de financement sur l’appel à projets 2025 du Contrat de ville de Kermoysan** **(soit jusqu’au 24 février 2025)**. Si le bilan fourni à cette occasion est intermédiaire, ou en l’absence de nouvelle demande de la part du porteur de projet, un bilan final doit être transmis **au plus tard dans les six mois suivant la réalisation de l’action**.

Ce document est obligatoire et est complémentaire du **cerfa 15059\*02**, qui permet de dresser un compte-rendu financier de la subvention accordée. Par ailleurs, le dernier rapport d’activité annuel de la structure et les comptes approuvés du dernier exercice clos doivent être fournis, comme stipulé dans la convention de subvention signée en 2024 avec Quimper Bretagne Occidentale.

Cette fiche offre la possibilité au porteur de **rendre pleinement compte de l’action mise en œuvre** et de témoigner des éventuelles difficultés rencontrées, de l’accueil du projet par ses bénéficiaires ainsi que de la potentielle poursuite de l’action envisagée.

Fournir des éléments de bilan de l’action menée en 2024 est essentiel afin de **permettre aux partenaires financiers de l’appel à projets d’apprécier les résultats de l’action menée et les retombées de celle-ci pour les habitants et le territoire de Kermoysan**. Plus les éléments de bilan fournis dans ce document seront précis et illustrés, plus les partenaires financiers seront en mesure de valoriser le projet mené au sein de leurs structures respectives, auprès de leurs élus et du public.

Par ailleurs, **en cas de nouvelle demande de subvention pour l’appel à projets 2025 du Contrat de ville, la ou les fiche(s) bilan complétée(s) par le porteur seront examinées avec attention**.

Le cerfa 15059\*02 constitue une obligation légale, en vertu de de l’arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l’article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000. Le compte-rendu financier de l’utilisation de la subvention doit être transmis au plus tard dans les six mois suivant la réalisation de l’action ou avant toute nouvelle demande de subvention.

La fiche bilan, quant à elle, est rendue obligatoire par l’article 8 de la convention de subvention signée avec Quimper Bretagne Occidentale, en 2024.

Comme stipulé à l’article 8 de la convention, *« en cas de non production de bilan d’action(s) et de compte(s)-rendu(s) financier(s), la subvention devra être restituée, en tout ou partie, notamment s’il existe une différence entre les produits et les charges. Dans cette situation, les sommes non utilisées devront être reversées. »*

**Date de transmission de la fiche bilan :**

**Identification du porteur et du projet concerné**

Nom de la structure porteuse de l’action :

Intitulé du projet :

Résumé du projet (max 6 lignes) :

Historique du projet :

Il s’agissait d’un nouveau projet sur le quartier

Ce projet avait déjà été soutenu dans le cadre de l’appel à projets du contrat de ville

**Mise en œuvre de l’action**

Etat d’avancement de l’action à la date transmission de la fiche bilan

Le projet est terminé (depuis le …/…/….)

Le projet est encore en cours

Le projet n’a pas encore débuté

Projets en cours ou n’ayant pas encore débuté

Si le projet est encore en cours ou s’il n’a pas débuté, quand estimez-vous que celui-ci sera terminé ?

Pouvez-vous préciser les modifications apportées, le cas échéant, au retroplanning et au phasage initialement prévus pour le projet ? [[1]](#footnote-1)

Pouvez-vous préciser les raisons du décalage ou du report du projet, le cas échéant ?

Conformité de l’action par rapport au projet initial

Si votre projet est terminé, l’action menée est-elle conforme à ce qui était prévu dans le projet initial (tel que décrit notamment dans la fiche action remplie en 2024) ou des évolutions sont-elles à noter ? Précisez.

Si le projet n’est pas terminé, constatez-vous déjà ou anticipez-vous des évolutions par rapport à l’action initialement prévue ? Précisez.

Conditions de mise en œuvre

Avez-vous rencontré des freins ou des difficultés lors de la mise en œuvre du projet ? *Si le projet n’est pas encore achevé, vous pouvez mentionner les freins ou difficultés éventuellement anticipés.*

Certains éléments ont-ils facilité la mise en œuvre du projet ? *Si le projet n’est pas encore achevé, vous pouvez mentionner les leviers et points de facilitation éventuellement anticipés.*

Souhaitez-vous faire remonter d’autres points relatifs à la mise en œuvre du projet ?

**Bilan financier du projet, ressources mobilisées et partenariats tissés**

*En complément, sur ce point, figurent les éléments mentionnés par le porteur de projets dans le Cerfa 15059\*02, également à compléter.*

Budget prévisionnel et budget réalisé

Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget prévisionnel de l’action et le budget final exécuté ? Si oui, les mentionner et les expliquer.

Si le projet n’est pas achevé, anticipez-vous des écarts entre budget prévisionnel et budget final exécuté ? Si oui, les mentionner et les expliquer.

Mobilisation du droit commun[[2]](#footnote-2)

Pour rappel, quelle proportion (%) du budget prévisionnel total de votre projet représentait le droit commun ?

Y-a-t-il un écart avec la part représentée par le droit commun dans votre budget final exécuté (ou budget à date pour les projets non-achevés) ? S’il existe un écart significatif, comment l’expliquez-vous ?

Ressources complémentaires mobilisées

*Si votre projet n’est pas achevé, sur les questions suivantes, faites le point à date et précisez vos prévisions pour la finalisation du projet.*

En termes de ressources humaines, le projet a-t-il mobilisé autant de salariés et de bénévoles que prévu dans la fiche action remplie en 2024 ? Si des écarts ont été constatés, précisez et expliquez.

Des moyens matériels particuliers ont-ils été nécessaires à la réalisation du projet (ou seront-ils nécessaires, pour les projets non-achevés) ?

Partenariats

Les partenariats prévus pour la bonne réalisation du projet ont-ils effectivement été développés (ou le seront-ils pour les projets non-achevés) ?

Impact des crédits politique de la ville sur la réalisation du projet

Dans quelle mesure les crédits politique de la ville ont-ils facilité la mise en œuvre de votre projet (« effet levier » potentiel) ?

**Bénéficiaires du projet**

*Si votre projet n’est pas achevé, sur les questions suivantes, faites le point à date et précisez vos prévisions pour la finalisation du projet.*

Nombre de bénéficiaires directs[[3]](#footnote-3) du projet résidant dans le quartier de Kermoysan

* Nombre de bénéficiaires du quartier prévu lors du dépôt du projet en 2024 : ………………………..
* Nombre de bénéficiaires du quartier effectif à la date de dépôt de la fiche bilan : ……………….…
* Si le projet n’est pas achevé, anticipez-vous un écart entre le nombre de bénéficiaires du quartier prévu et celui obtenu à l’issue du projet ? ………………………………………………………………..

Bénéficiaires directs du projet résidant hors quartier de Kermoysan

Y-a-t-il des bénéficiaires directs de votre projet hors quartier de Kermoysan ? Si oui, combien ?

Bénéficiaires indirects du projet

Y-a-t-il des personnes indirectement touchées par l’action menée[[4]](#footnote-4) ?

Profil des bénéficiaires directs du projet

Si cela est possible, complétez le tableau suivant afin de décrire la répartition par sexe et par âge de votre public bénéficiaire (bénéficiaires directs du quartier et hors quartier, le cas échéant) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Tranche d’âge | Avant 3 ans | | De 3 à 10 ans | | De 11 à 17 ans | | De 18 à 25 ans | | De 26 à 59 ans | | De 60 à 74 ans | | 75 ans et plus | | |
| Sexe | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | |
| Résidents du quartier prioritaire de Kermoysan |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |
| Personnes résidant hors du quartier prioritaire de Kermoysan |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |

Si vous ne pouvez fournir de chiffres précis car le recensement détaillé de l’ensemble des bénéficiaires directs n’est pas possible pour votre projet, pouvez-vous estimer la répartition par âge et par sexe de ce public ?

Pouvez-vous fournir d’autres éléments permettant de qualifier les bénéficiaires directs de votre action ? (ex : statut professionnel, ancienneté de l’emménagement sur le quartier, langue parlée ou pays d’origine, niveau de diplôme, etc.). Sélectionnez des éléments pertinents par rapport à votre projet.

Quelle(s) place(s) les habitants de Kermoysan ont-ils eu dans le projet ? (plusieurs réponses possibles)

Bénéficiaires directs

Bénéficiaires indirects du projet

A l’initiative de l’action

Consultés en amont du projet

Consultés lors de la mise en œuvre du projet

Consultés pour dresser le bilan du projet

Acteurs de la mise en œuvre du projet / co-producteurs de celui-ci

Autre, précisez : ………………………………………………………………………………...........................................

Si souhaité, vous pouvez illustrer brièvement.

**Résultats et effets du projet**

La capacité du projet à répondre aux besoins et enjeux visés initialement

Les besoins, attentes, enjeux du territoire et de ses habitants auxquels le projet visait à répondre ont été exposés lors du dépôt de votre projet.

Dans quelle mesure l’action menée a-t-elle effectivement permis d’y répondre (ou est en train d’y répondre, pour les projets encore en cours) ?

Pour les projets qui n’auraient pas débuté, les besoins anticipés lors du dépôt du projet en 2024 existent-ils toujours selon vous ? Si oui, de quelle manière pensez-vous y répondre ? Si non, comment pensez-vous réorienter votre action pour répondre aux nouveaux enjeux perçus ?

La capacité du projet à poursuivre ses objectifs et les priorités fixées

Au moment du dépôt de votre projet, dans la fiche action notamment, les objectifs poursuivis par le projet et les priorités du Contrat de ville ciblées initialement étaient mentionnés.

Dans quelle mesure le projet mené a-t-il répondu aux objectifs initialement fixés ? Précisez.

A quelles priorités du Contrat de ville 2024-2030 a effectivement répondu le projet mené (ou le projet en cours, le cas échéant) ? *Cocher les priorités auxquelles a effectivement répondu le projet mené (ou en cours) :*

|  |
| --- |
| *Priorités spécifiques :*  Sécurité / Tranquillité Publique  Cadre de vie  Jeunesse - Éducation - Prévention 0-25 ans  Emploi – Economie  Santé  Soutien et accompagnement aux familles monoparentales  Accompagnement des habitants du quartier de nationalité étrangère  Mobilités  Enjeu global de lisibilité des dispositifs  Présence des professionnels sur l’espace public  *Priorités transversales :*  Mobilisation du droit commun  Lutte contre les solitudes : actions en direction des personnes âgées et/ou isolées  Égalité Femmes/Hommes  Mixité sociale  Lutte contre les discriminations  Inclusion des personnes en situation de handicap  Transition écologique et énergétique |

Les effets du projet

Selon vous, quels ont été les effets du projet pour ses bénéficiaires, les habitants du quartier dans leur ensemble et le territoire de Kermoysan ? Précisez et donnez des exemples.

Y-a-t-il eu des effets non-prévus initialement du projet ? Si oui, ces effets étaient-ils positifs, négatifs, ou les deux ? Précisez et donnez des exemples.

**Poursuite éventuelle envisagée pour le projet**

Une fois le projet achevé, envisagez-vous de le poursuivre, le prolonger ou le reconduire ?

Oui

Non

Ne sait pas

Si oui, sous quelle forme ? Des modifications seraient-elles apportées par rapport à ce qui a été fait avec le soutien de la politique de la ville en 2024 ?

Des projets complémentaires ou liés seront-ils menés par votre structure (voire par un partenaire) ?

Votre structure envisage-t-elle de déposer une nouvelle candidature pour l’appel à projets 2025 du contrat de ville de Kermoysan ?

Oui

Non

Si oui, pour quel type de projet (en quelques lignes) ?

**Illustrations et témoignages complémentaires**

Nous vous invitons, pour valoriser votre projet, à fournir des illustrations (photos, vidéos, enregistrements, articles de presse ou sur Internet, supports de communication utilisés sur le projet, etc.) supplémentaires.

Vous pouvez les adresser en complément de cette fiche bilan. Ces illustrations seront uniquement consultables par les partenaires financeurs de l’appel à projets du Contrat de ville, soit Quimper Bretagne Occidentale, l’Etat, la Caisse d’Allocations Familiales du Finistère et le Département du Finistère. Elles ne seront pas diffusées en dehors de ces institutions et pourront seulement être présentées aux autres institutions signataires du Contrat de ville. En cas de souhait d’une diffusion extérieure, le porteur de projet sera systématiquement consulté en amont. A noter : les porteurs de projets doivent s’assurer que les personnes concernées ont donné leur accord pour la diffusion de leurs images et des vidéos dans lesquelles elles apparaissent.

Souhaitez-vous nous communiquer des témoignages complémentaires sur le projet ?

Ces témoignages peuvent être ceux de bénéficiaires, d’habitants ou de membres de l’équipe affectée à la réalisation du projet. Ces témoignages sont à anonymiser.

**Pour toute demande d’informations et d’accompagnement**

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Maison des Services Publics

2 rue Île de Man, 29 000 QUIMPER

02 98 55 26 79

accueil.msp@quimper.bzh

1. Ce retroplanning initial était présenté dans la rubrique « réalisation du projet » de la fiche action complétée lors de votre candidature à l’appel à projets 2024 du contrat de ville de Kermoysan [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour rappel, le droit commun correspond aux politiques publiques (santé, culture, social, éducation, emploi-formation, développement économique, etc.) s’appliquant sur l’ensemble d’un territoire sans distinction entre les quartiers.

   Les demandes déposées dans le cadre de la programmation financière du contrat de ville de Kermoysan doivent mobiliser prioritairement les crédits de droit commun et non s’y substituer. Une diversification des solutions de financement ou co-financement doit donc être recherchée auprès des acteurs du droit commun et de leurs politiques publiques : Etat, collectivités territoriales, établissements publics, etc. Ceci sauf dans le cas où le projet serait non couvert par le droit commun. Des ressources financières peuvent également être recherchées auprès de partenaires privés, associatifs ou autre. [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’agit des bénéficiaires principaux du projet, des personnes ayant participé à l’action ou ayant bénéficié directement de celle-ci. [↑](#footnote-ref-3)
4. Il s’agit des personnes participant indirectement de l’action, bénéficiant de celle-ci même si elles ne constituent pas le public cible immédiat et/ou pouvant bénéficier des retombées du projet sans y participer directement. Par exemple : les familles d’enfants bénéficiaires d’une action. [↑](#footnote-ref-4)